



ACADEMIE
DE CRÉTEIL

*Liberté
Égalité
Fraternité*

MOUVEMENT INTRA ACADEMIQUE 2022

Réunion d'information des stagiaires

Mercredi 24 mars 2022

De 17h00 à 18h30 en distanciel

GENERALITES

La loi de transformation de la fonction publique du 6 août 2019 introduit dans la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat, des dispositions prévoyant **l'élaboration de lignes directrices de gestion** par l'administration en matière de mobilité.

Les lignes directrices de gestion académiques en matière de mobilité ont fait l'objet d'un examen en comité technique académique. Elles prévoient **l'organisation d'un mouvement intra académique des personnels enseignants du second degré**.

Les lignes directrices présentent les principes applicables en matière de gestion des demandes individuelles de mobilité afin de garantir un traitement équitable de l'ensemble des candidatures et un accompagnement des personnels dans leurs démarches de mobilité. La politique de mobilité de l'académie permet de satisfaire les demandes des personnels tout en assurant la couverture des besoins du service public de l'enseignement.



Références, textes officiels et guide



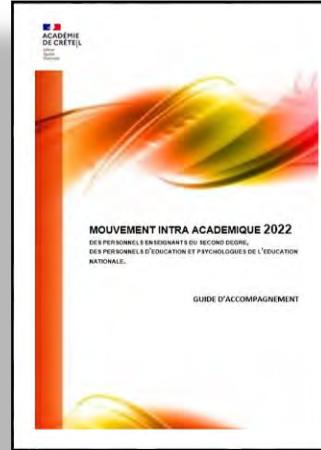
Bulletin Officiel N°6 du 28 octobre 2021



Lignes directrices de gestion académiques de 2022
bulletin académique n°3 du 17 mars 2022



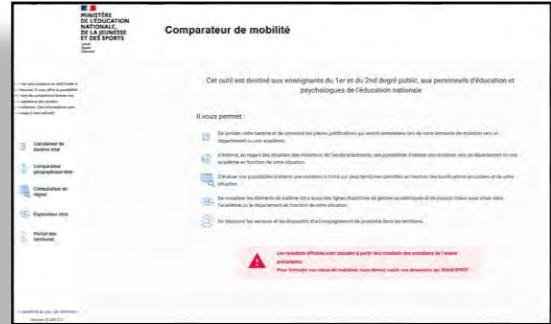
Circulaire académique 2022-040 du 21 mars 2022



Guide d'accompagnement
MVT INTRA 2022



The screenshot shows a blue-themed page with the title 'MUTATION DES PERSONNELS DU SECOND DEGRÉ (SIAM PHASE INTERACADEMIQUE)'. It includes a 'Mutation' button and a 'Document' button. Below the title is a detailed text box explaining the movement of personnel in secondary education, mentioning the SIAM phase and the movement of personnel between academies. The page is from the 'education.gouv.fr' website.



The screenshot shows a white-themed page with the title 'Comparateur de mobilité'. It includes a text box explaining the tool's purpose for teachers from the 1st and 2nd degrees, mentioning the ministry of education and psychology. Below the text is a list of features: 'Comparateur de mobilité', 'Comparateur de préparation à l'enseignement', 'Comparateur de régions', 'Comparateur de métiers', 'Comparateur de métiers', and 'Comparateur de territoires'. At the bottom, there is a red warning box: 'Un résultat officiel sera obtenu à partir de la validation des données en fin de saisie. Pour formuler une demande de mobilité, vous devrez saisir vos données sur SIRH-MPFI'.

Vidéo de présentation



Page ministérielle

(<https://www.education.gouv.fr/mutation-des-personnels-du-second-degre-siam-phase-interacademique-3218>)

Comparateur de mobilité

(<https://info-mutations.phm.education.gouv.fr/sirh-cmpmo-front/>)



Une cellule académique d'info mobilité :

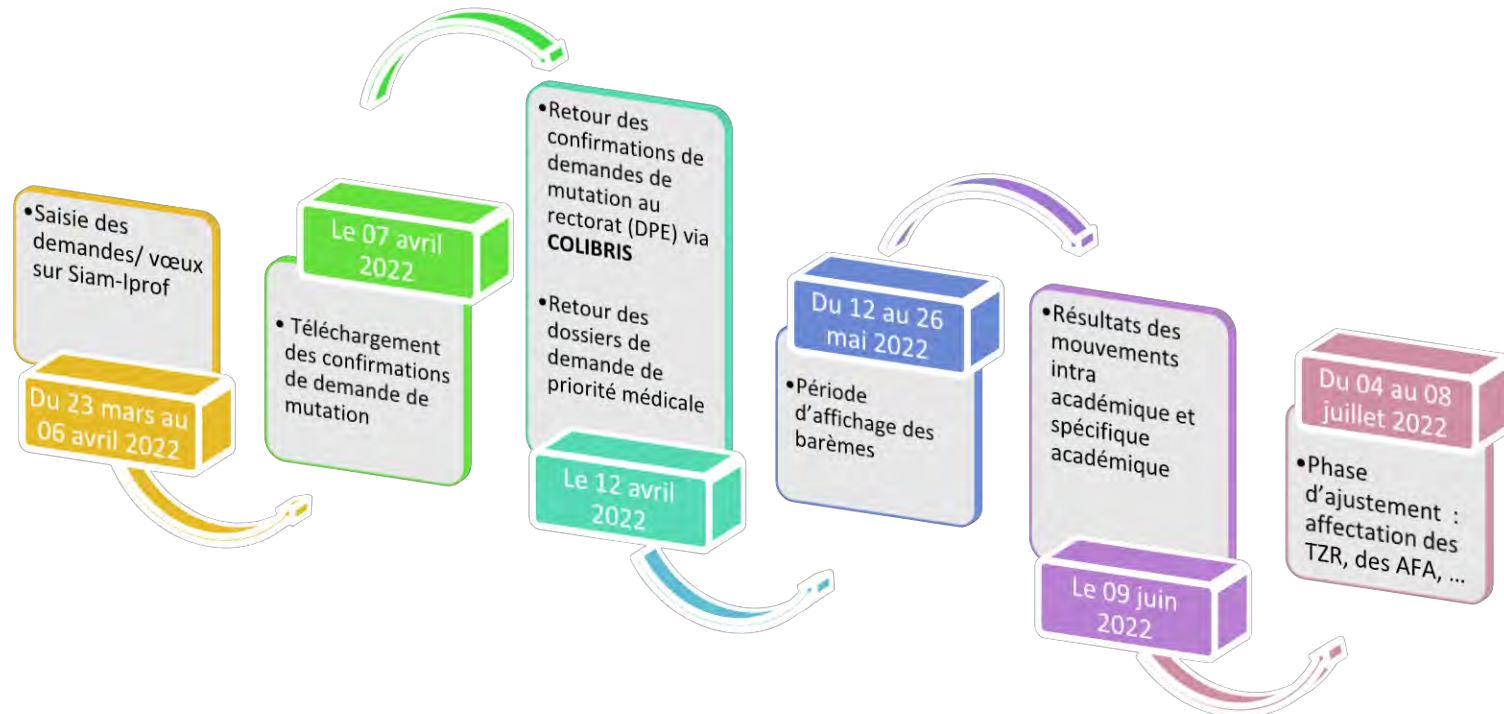
- du lundi au vendredi, de 9h à 12h30 et de 14h à 17h
- au 01 57 02 60 39 ou au 01 57 02 60 40
- ou par email à mvt2022@ac-creteil.fr



Une permanence téléphonique spécifique au mouvement intra-académique est mise en place du 23 mars au 12 avril 2022 inclus



La cellule académique d'info mobilité n'accueille aucune personne durant la période de connexion du mouvement intra-académique

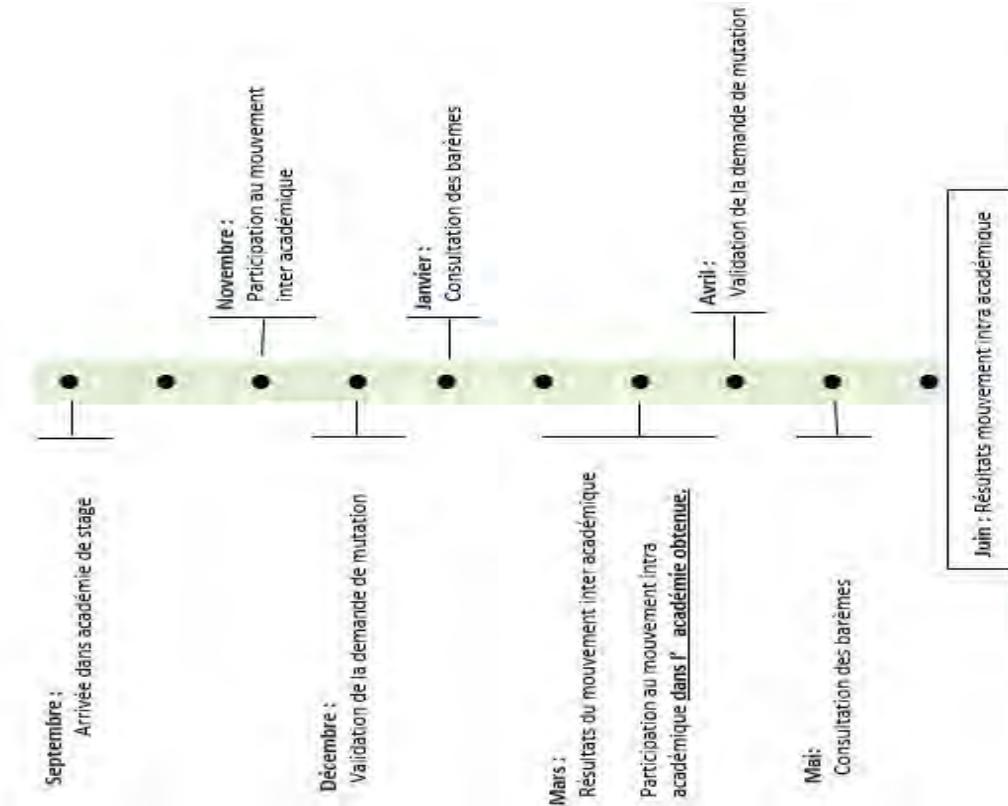


Mouvement intra académique = affectation dans l'académie obtenue lors de la phase inter académique du mouvement.

Trouver une affectation définitive dans l'académie de Créteil : sur poste fixe ou en zone de remplacement

Possibilité de participation au mouvement spécifique académique

- Les agents stagiaires, en prolongation de stage, ayant obtenu une évaluation satisfaisante à la titularisation avant la fin de l'année scolaire 2021-2022 termineront leur stage dans l'académie obtenue au mouvement inter académique ainsi que sur le poste acquis au mouvement intra académique. Ils seront titularisés au cours de l'année 2022-2023
- Les agents stagiaires qui n'auront pas pu être évalués ou qui n'auront pas obtenu leur M2 avant la fin de l'année scolaire (congés maladie, maternité,...) recevront une annulation de leur affectation aux mouvements inter et intra-académiques. Ils seront affectés à titre provisoire (**ATP**) dans l'académie où ils avaient commencé leur stage et devront l'année suivante participer à nouveau aux mouvements inter et intra académiques.



Evaluation satisfaisante à la titularisation avec prolongation de stage

⇒ Poursuite de la carrière dans l'académie obtenue

Stage accompli et avis favorable à la titularisation

⇒ Poursuite de la carrière dans l'académie obtenue

Non évalué ou refus de la titularisation

⇒ Annulation des affectations obtenues aux mouvements

⇒ Reconduction de stage **ET** maintien dans l'académie de stage

VOEUX ET PROCEDURE D'AFFECTION

- ❖ **Les vœux s'expriment uniquement via le portail SIAM-Iprof**
- ❖ Les vœux doivent être saisis par ordre de préférence

Le vœu peut porter sur :

Vœux précis

un établissement précis Vœu ETAB

Vœux larges

une commune Vœu COM

un groupement ordonné de communes Vœu GEO

un département Vœu DPT

Tout poste dans l'académie Vœu ACA

Vœux sur
zone de
remplacement

Sur une ou des zones de remplacement infra-départementales Vœu ZRE

Sur une ou des zones de remplacement d'un département Vœu ZRD

Sur toutes les zones de remplacement de tout l'académie Vœu ZRA

*Le nombre de
vœux possibles
est de*

25

Dans le cadre de vœux larges, le candidat peut formuler des restrictions en précisant le type d'établissement :

- (*) : tout type d'établissement (pas d'exclusion)
- (1) : LYC = tout poste en lycée d'enseignement général et technologique
- (2) : LP, SEP, SGT = tout poste en lycée professionnel, en section d'enseignement professionnel, en section général et technologique
- (4) : CLG = tout poste en collège, en section technologique implantée dans un collège.

ATTENTION : la restriction d'un vœu peut vous faire perdre certaines bonifications.

- ❖ Les candidats sont classés dans chaque établissement **selon leur barème**
- ❖ **Le barème est variable** d'un vœu à l'autre en fonction des bonifications et des restrictions
- ❖ Le rectorat examine les demandes **dans le respect de l'ordre des vœux formulés** et affecte sur le vœu dans lequel le barème le permet.
- ❖ En cas de vœux portant à la fois sur des postes banalisés et sur **des postes spécifiques académiques, ces derniers seront considérés comme prioritaires.**
- ❖ Le principe de l'extension s'applique pour vous.

Si le barème ne permet pas d'obtenir satisfaction dans ses vœux, le rectorat traite la demande selon la procédure d'extension des vœux afin d'affecter sur un vœu non demandé pour pouvoir couvrir l'ensemble des besoins de l'académie. **Il est conseillé dans ce cas de formuler le maximum de vœux possibles.**

L'extension se fait **à partir du 1^{er} vœu formulé et avec le barème le moins élevé attaché à l'un des vœux.**

VŒUX 1 FORMULÉ 94	VŒUX 1 FORMULÉ 93	VŒUX 1 FORMULÉ 77
Extension n°1 : DPT 94 VAL-DE-MARNE	Extension n°1 : DPT 93 SEINE-SAINT-DENIS	Extension n°1 : DPT 77 SEINE-ET-MARNE
Extension n° 2 : ZR 94 VAL-DE-MARNE	Extension n°2 : ZR 93 SEINE-SAINT-DENIS	Extension n°2 : ZR 77 SEINE-ET-MARNE
Extension n°3 : DPT 93 SEINE-SAINT-DENIS	Extension n° 3 : DPT 77 SEINE-ET-MARNE	Extension n°3 : DPT 93 SEINE-SAINT-DENIS
Extension n°4 : ZR 93 SEINE-SAINT-DENIS	Extension n°4 : ZR 77 SEINE-ET-MARNE	Extension n°4 : ZR 93 SEINE-SAINT-DENIS
Extension n°5 : DPT 77 SEINE-ET-MARNE	Extension n°5 : DPT 94 VAL-DE-MARNE	Extension n°5 : DPT 94 VAL-DE-MARNE
Extension n°6 : ZR 77 SEINE-ET-MARNE	Extension n°6 : ZR 94 VAL-DE-MARNE	Extension n° 6 : ZR 94 VAL-DE-MARNE

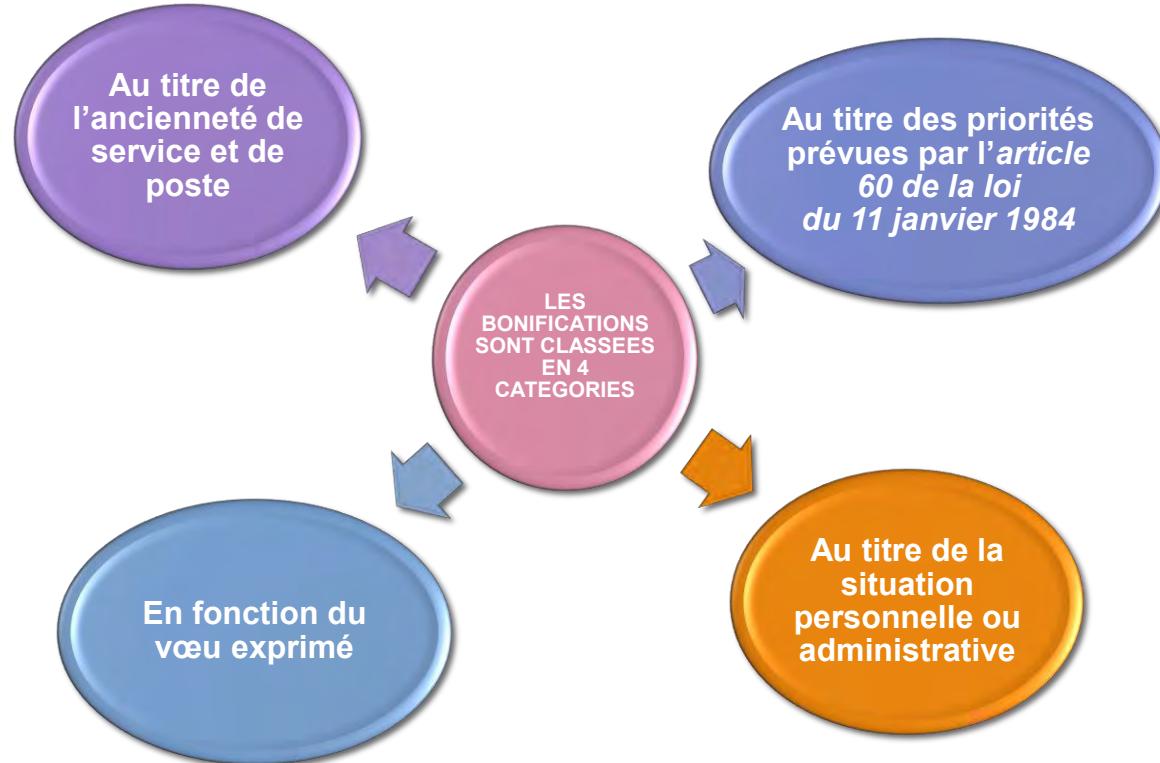
STRATEGIE D'ORDONNANCEMENT DES VOEUX

- En dehors de la stratégie du vœu préférentiel, il est conseillé de **commencer par des vœux précis** et de formuler des vœux de plus en plus larges.

- Il vous est conseillé de saisir **en dernier rang au moins un vœu DPT et un vœu ZR**.
 - ☞ *Le vœu ZR offre la possibilité de saisir des vœux de préférences au nombre de cinq en même temps que la phase intra.*

 - ☞ Ces préférences permettront aux services gestionnaires de prendre en considération, dans toute la mesure du possible, ces souhaits dans l'éventualité d'une affectation en ZR.

BAREMES



Barème fixe	
ETAB	Oui
COM	Oui
GEO	Oui
DPT	Oui
ACA	Oui
ZRE	Oui
ZRD	Oui
ZRA	Oui

Ancienneté de poste :

↳ **00 pt** sauf si vous êtes ex-titulaire

Ancienneté de service :

↳ **14 points** forfaitaire pour les 2 premiers échelon

↳ **+ 7 points** par échelon à partir du 3eme



L'échelon retenu est celui du 1 septembre 2021 suite à votre classement ou reclassement.

Rapprochement de conjoint	
ETAB	00 pts
COM	50,2 pts
GEO	50,2 pts
DPT	150,2 pts
ACA	150,2 pts
ZRE	50,2 pts
ZRD	150,2 pts
ZRA	150,2 pts

Rapprochement de conjoint : *vous êtes marié(e), pacsé(e) ou concubin(e) avec enfants de moins de 18 ans et vous êtes séparé(e) de votre conjoint pour des raisons professionnelles. Une bonification des vœux vous rapprochant de la résidence professionnelle (ou privée) du conjoint(e) peut vous être accordée.*

Autorité parentale conjointe : *après un divorce ou une séparation, vous exercez l'autorité parentale conjointe (garde alternée, garde conjointe, droits de visite) sur votre enfant. Afin de faciliter le regroupement de la cellule familiale autour de l'enfant, vous pouvez bénéficier des mêmes bonifications que celles afférentes au rapprochement de conjoint et dans les mêmes conditions.*

Vous pouvez prétendre aux bonifications suivantes :

- ❖ **150,2 pts** sur les vœux DPT, ACA, ZRD et ZRA formulés sans restriction
- ❖ **50,2 pts** sur les vœux COM, GEO, ZRE formulés sans restriction
- ❖ **Bonifications associées :** enfants, années de séparation,
- ❖ Les conditions d'attribution restent les mêmes qu'au mouvement inter académique 2022

* Vœux formulés sans restriction

Sont considérés comme conjoint :

- Agents mariés ou liés par un PACS enregistrés avant le 31/08/2021.
- Agents non mariés, non pacsés avec un enfant né avant le 31/08/2021. L'enfant doit être reconnu par les deux parents au plus tard le 31/12/2021.
- Agents non mariés, non pacsés au 31/08/2021 ayant un enfant à naître après le 31/08/2021. L'enfant doit être reconnu par les deux parents par anticipation avant le 31/12/2021.

Aut. parentale conjointe	
ETAB	00 pts
COM	50,2 pts
GEO	50,2 pts
DPT	150,2 pts
ACA	150,2 pts
ZRE	50,2 pts
ZRD	150,2 pts
ZRA	150,2 pts

* Vœux formulés
sans restriction

Sont concernés par l'autorité parentale conjointe :

- Les titulaires et les stagiaires, sous réserve que la résidence du ou des enfants à charge de moins de 18 ans au 31 août 2022 soit fixée au domicile du candidat.
- les situations de garde conjointe et de garde alternée seront prises en compte dès lors que les vœux formulés ont pour objet de se rapprocher de la résidence des enfants afin de favoriser l'hébergement et le droit de visite.

RC / APC	
ETAB	00 pts
COM	50,2 pts
GEO	50,2 pts
DPT	150,2 pts
ACA	150,2 pts
ZRE	50,2 pts
ZRD	150,2 pts
ZRA	150,2 pts

- Ces bonifications doivent avoir été **demandées et validées au mouvement inter académique** pour pouvoir être à nouveau demandées au mouvement intra académique.
- Le rapprochement de conjoint, l'autorité parentale conjointe et les années de séparation peuvent se faire sur la résidence privée à la condition que celle-ci se trouve dans un département différent de celui où travaille l'agent.
- Le lieu d'exercice en télétravail ne peut pas être pris en compte dans le cadre d'un rapprochement de conjoint ou d'une autorité parentale conjointe.
- Les agents, mutés sur un autre vœu que leur 1^{er} vœu de RC/APC ou par extension dans l'académie de Créteil et qui avaient bénéficié des bonifications liées à une demande de RC au mouvement inter académique, peuvent se voir attribuer les mêmes bonifications, seulement si leur demande portait sur une académie limitrophe de l'académie de Créteil.

Dans ce cas, **le département saisi au mouvement inter académique (correspondant à l'académie limitrophe de l'académie de Créteil) doit être modifié sur la confirmation** (DPT 77 ou 93 ou 94) pour être au plus proche de l'académie initialement demandée au mouvement inter académique.

* Vœux formulés
sans restriction

Années de séparation	
ETAB	Non
COM	Non
GEO	Non
DPT	Oui
ACA	Oui
ZRE	Non
ZRD	Oui
ZRA	Oui

Vous relevez d'une demande de rapprochement de conjoint ou d'une autorité parentale conjointe, et vous êtes séparés professionnellement de votre conjoint(e) ou de vos enfants, vous pouvez bénéficier de points pour année de séparation

Ces points s'appliquent sur tous les vœux DPT, ACA, ZRD et ZRA bénéficiant d'une bonification pour rapprochement de conjoint ou pour autorité parentale conjointe

Nombre d'année de séparation	1	2	3	4 et plus
Agent en activité	20 pts	60 pts	100 pts	130 pts

* Vœux formulés sans restriction

Enfant à charge de - de 18 ans	
ETAB	Non
COM	Oui
GEO	Oui
DPT	Oui
ACA	Oui
ZRE	Oui
ZRD	Oui
ZRA	Oui

Vous avez la charge d'enfants âgés de - de 18 ans au 31 août 2022, vous pouvez prétendre à une bonification supplémentaire dans le cadre d'une demande de rapprochement de conjoint ou d'autorité parentale conjointe validée.

- ❖ **50 points** par enfants à charge de – de 18 ans au 31 août 2022
(donc né après le 31 août 2004)
- ❖ Cette bonification est applicable sur tous les vœux larges bonifiés par une demande de rapprochement de conjoint ou d'autorité parentale conjointe

* Vœux formulés
sans restriction



- ❖ Les demandes de rapprochement de conjoint ou d'autorité parentale conjointe accordées au mouvement inter académique 2022 **seront également accordées au mouvement intra académique 2022**
- ❖ Dans ce cas précis, il ne sera pas nécessaire de fournir à nouveau les documents justificatifs, sauf si la situation familiale a évolué depuis le mouvement inter académique.

Priorité handicap	
ETAB	Non
COM	Oui
GEO	Oui
DPT	Oui
ACA	Oui
ZRE	Oui
ZRD	Oui
ZRA	Oui

- **Condition à remplir** : cf. la page 34 du BO spécial n°6 du 28 octobre 2021 (être bénéficiaire d'une obligation d'emploi (BOE) ou d'une reconnaissance de travailleur handicapé (RQTH) en cours de validité ou de renouvellement, etc...).
- Les demandes de bonification au titre du handicap doivent être renouvelées pour chaque mouvement inter et intra académiques.
- Les demandes de bonification au titre du handicap ne concernent **qu'une seule personne**.
- La bonification au titre du handicap se compose de deux bonifications non cumulables entre elles.
- La bonification **1 000 pts** s'applique uniquement sur les vœux désignés par le médecin conseiller technique du recteur.

* Vœux formulés
sans restriction

Priorité handicap
100 pts

ETAB	Non
COM	Oui
GEO	Oui
DPT	Oui
ACA	Oui
ZRE	Oui
ZRD	Oui
ZRA	Oui

Si vous êtes titulaire d'une RQTH en cours de validité, une bonification de 100 pts vous est automatiquement attribuée sur tous vos vœux larges formulés sans restriction.

- ❖ Afin de faciliter la gestion de votre dossier, cette attestation doit être fournie avec votre confirmation de demande de mutation.
- ❖ **Cette bonification de 100 pts concerne uniquement l'agent.**
Les conjoint(e)s et les enfants ne peuvent pas en bénéficier.

* Vœux formulés
sans restriction

Priorité handicap
1000 pts

ETAB	Non
COM	Oui
GEO	Oui
DPT	Oui
ACA	Oui
ZRE	Oui
ZRD	Oui
ZRA	Oui

* Vœux formulés
sans restriction

Bonification 1000 pts au titre du handicap

Vous ou votre conjoint(e) êtes en situation de handicap; votre enfant est en situation de handicap ou malade et sa situation nécessite un suivi ou des besoins particuliers. Une bonification de 1 000 pts soumise, à l'avis du médecin conseiller-technique du recteur, peut vous être attribuée si vous demandez une mutation dans le but d'améliorer les conditions de vie de la personne concernée.

- ❖ Constitution d'un dossier papier à envoyer au service médical du rectorat (à retourner avant **le 12 avril 2022**, délai de rigueur).
- ❖ En cas d'avis favorable, le médecin désigne les vœux sur lesquels va porter la bonification.
- ❖ **Il n'y a pas de recours possible à cette décision.**
- ❖ La situation des descendants et des fratries n'est pas prise en compte. *Aucune bonification ne pourra être accordée au titre du handicap d'un père, d'une mère, d'un frère, d'une sœur ou tout autre membre de la famille autre que les conjoint(e)s ou les enfants.*

Priorité handicap
1000 pts

ETAB	Non
COM	Oui
GEO	Oui
DPT	Oui
ACA	Oui
ZRE	Oui
ZRD	Oui
ZRA	Oui

* Vœux formulés
sans restriction

Constitution du dossier pour l'obtention des 1 000 pts :

Annexe 04

Cessure scolaire 2022-040 du 21/02/2022
Titre : Dossier de demande de bonification au titre du handicap – mouvement intra académique 2022

DATE LIMITE D'ENVOI DU DOSSIER
AU PLUS TARD LE 12 avril 2022 minuit
CONSULTEZ le BO n° 69 du 23 octobre 2021

NOM :
Prénom :
Grade :
Discipline :
La procédure concernant :
 les personnes的手icapées ou handicapées (PHC) ;
 leur conjoint bénéficiaire de l'obligation d'emploi (BOE) ;
 la situation d'un enfant handicapé ou ayant un problème grave de santé.

PIECE JUSTIFICATIVE

A envoier par courrier postal et sous ce confidential au service médical du recteur à l'adresse ci-dessous.

La liste de dérogations annexée A est au circonscription académique

C Le document justifiant de la qualité de bénéficiaire de l'obligation d'emploi (BOE) ;
C Une copie de l'ordre de demande de mouvement intra académique délivré par le service médical du recteur ou par le service médical de l'établissement ou de la mission d'enseignement concerné (mais pas de l'inspecteur, éventuellement suivie, si nécessaire, d'un rapport d'évaluation) ; il y sera jointe photographie de toutes pièces jointes (ex : compte-rendu d'insémination). Dans le cas d'un rapprochement de conjoint documenter les éventuelles cassures ou interruptions ;
C La liste de dérogations annexée A est au circonscription académique

Recteur de Crétel
Service Médical (SMSA)
A l'attention de M. MELLOU-MARANI Anne-Marie
Maison Comptoir Technique de l'Éducation
4 rue Georges Ennessy
94000 Crétel

Une copie du document justifiant de la qualité de bénéficiaire de l'obligation d'emploi (BOE) doit être jointe à votre demande de mutation.

RECUIT DE VOTRE CONSENTEMENT

Conformément aux dispositions du règlement (UE) 2016/170 du parlement européen du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et au respect de la vie privée dans le secteur des services à la personne, les informations sont traitées dans le respect de cette réglementation. Aussi, toutes les données sensibles, en l'espèce concernant le sexe, doivent faire l'objet du recueil de votre consentement afin de permettre à l'administration les moyens dérogés de les traiter dans le cadre de votre demande.

Pour votre complète information, l'ensemble du fait de votre consentement entraîne l'impossibilité de l'obstruction et de l'annulation de votre demande.

Je soussigné(e) M. MELLOU Anne-Marie
donne l'autorisation afin que les données sensibles communiquées dans le présent dossier soient utilisées pour instruire et traiter ma demande : OUI NON

Je donne mon consentement : OUI NON

Date et signature

PIECE JUSTIFICATIVE

A envoier par courrier postal et sous ce confidential au service médical du recteur à l'adresse ci-dessous.

Nom Pénomé : Titre de la fonction :
Niveau de
Adresse personnelle :
Téléphone :
E-mail :
Académie d'origine : Date d'entrée dans l'académie de Crétel :
Mouvement de la SMSP ou BOE : Date :
Avez-vous déjà obtenu une affectation ou une mutation pour l'année scolaire ?
Si oui, à quelle date ? dans quelle académie ?
Grade :
Affectation 2021-2022 (Date et adresse de l'Etablissement) :
 Direction de l'établissement Direction de la pédagogie Direction de l'enseignement Direction de l'administration de l'établissement
 Direction de l'établissement Direction de la pédagogie Direction de l'enseignement Direction de l'administration de l'établissement
 Direction de l'établissement Direction de la pédagogie Direction de l'enseignement Direction de l'administration de l'établissement
 Direction de l'établissement Direction de la pédagogie Direction de l'enseignement Direction de l'administration de l'établissement

Les autres indications trouvées concernant :

Non je ne soussigne
Sexe et sexe :
Nombre d'inscrits à charge et âge :
Période d'inscriptions et les dates :

PIECE JUSTIFICATIVE ENTRE ACADEMIQUE 2021-2022

1.	10	11
2.	11	12
3.	12	13
4.	13	14
5.	14	15
6.	15	16
7.	16	17
8.	17	18

Date et signature de l'administrateur

Vœu préférentiel

ETAB	Non
COM	Oui
GEO	Non
DPT	Oui
ACA	Non
ZRE	Non
ZRD	Non
ZRA	Non

* Vœux formulés
sans restriction

- Une bonification de **20 pts** par année est accordée pour un vœu préférentiel
- Cette bonification est accordée dès l'année où l'enseignant exprime pour la deuxième fois consécutive le même premier vœu DPT ou COM (sans restriction) que le premier vœu DPT ou COM exprimé l'année précédente.
- Cette bonification est plafonnée à l'issue de la 6^{ème} année consécutive, soit à hauteur de 100 pts.
- Pour continuer à obtenir la bonification annuelle, il y a obligation d'exprimer chaque année, en 1^{er} rang, le même vœu DPT ou COM. **En cas d'interruption de la demande ou de changement de stratégie, les points cumulés sont perdus.**
- Cette bonification n'est pas cumulable avec les bonifications liées à la situation familiale

Vœu préférentiel

ETAB	Non
COM	Oui
GEO	Non
DPT	Oui
ACA	Non
ZRE	Non
ZRD	Non
ZRA	Non

* Vœux formulés
sans restriction

Exemples vœu préférentiel

Exemple n°1 :

- Rg 1 ETB
- Rg 2 DPT tout type

↳ **Le candidat n'a pas de vœu préférentiel** car il a fait un vœu précis hors SPEA de meilleur rang que le premier vœu large DPT tout type d'établissement hors SPEA.

Exemple n°2 :

- **Rg 1** COM tout type
- Rg 2 COM lyc
- Rg 3 DPT tout type

↳ **Le vœu de Rg 1 est le vœu préférentiel**, car c'est le **premier** vœu large COM tout type d'établissement hors SPEA.

Exemple n°3 :

- Rg 1 ETB SPEA
- **Rg 2** DPT tout type

↳ **Le vœu de Rg 2 est le vœu préférentiel** car c'est le premier vœu large DPT tout type d'établissement hors SPEA. Le vœu rg1 n'est pas pris en compte car c'est un vœu SPEA.

Vœu préférentiel

ETAB	Non
COM	Oui
GEO	Non
DPT	Oui
ACA	Non
ZRE	Non
ZRD	Non
ZRA	Non

* Vœux formulés
sans restriction

Exemple n°4 :

- Rg 1 COM lyc
- Rg 2 ETB spea
- **Rg 3 COM tout type**

↳ **Le vœu de Rg 3 est le vœu préférentiel** car c'est le **premier** vœu large COM tout type d'établissement hors SPEA trouvé dans la liste et qu'il n'y a pas de vœu précis avant. Le vœu de rg 1 n'est pas pris en compte car ce n'est pas un vœu tout type d'établissement.

Exemple n°5 :

- Rg 1 COM clg
- Rg 2 ETB
- Rg 3 DPT tout type

↳ **Le candidat n'a pas de vœu préférentiel** car il a fait un vœu précis hors SPEA de meilleur rang que le premier vœu large DPT tout type d'établissement hors SPEA.

Parent isolé	
ETAB	00 pts
COM	07 pts
GEO	07 pts
DPT	07 pts
ACA	07 pts
ZRE	07 pts
ZRD	07 pts
ZRA	07 pts

* Vœux formulés sans restriction

Vous exercez seul les droits et responsabilités liés à la parentalité sur un ou plusieurs enfants âgés de moins de 18 ans au 31 août 2022, pour lesquels vous bénéficiez de l'autorité parentale exclusive, une bonification vous est attribuée sous réserve que les vœux formulés permettent l'amélioration des conditions de vie de l'enfant : facilité de garde, proximité de la famille, etc...

- Il faut exercer seul(e) l'autorité parentale : *veuf(ve); non reconnaissance de l'autre parent*
- Le 1^{er} vœu formulé doit impérativement correspondre au département susceptible d'améliorer les conditions de vie de l'enfant
- Une bonification de **07 pts** est accordée pour les vœux larges formulés sans restriction
- Contrairement au RC ou à l'APC, il n'y a pas de points supplémentaires par enfant de – de 18 ans .

Mutation simultanée	
ETAB	00 pts
COM	00 pts
GEO	00 pts
DPT	00 pts
ACA	00 pts
ZRE	00 pts
ZRD	00 pts
ZRA	00 pts

Vous souhaitez lier votre mutation à la mutation d'un autre personnel d'enseignement, d'éducation ou psychologue, que vous soyez conjoints ou non, pour obtenir une affectation dans le même département.

- ❖ **Aucun point n'est accordé pour une mutation simultanée**
- ❖ Garantie pour les participants d'arriver dans le même département
- ❖ Formulation des vœux dans le même ordre
- ❖ La mutation ne peut se faire qu'entre deux stagiaires ou deux titulaires.
- ❖ Harmonisation du barème des deux agents sur celui le plus bas

Bonification stagiaire	
ETAB	00 pts
COM	20 pts
GEO	20 pts
DPT	20 pts
ACA	20 pts
ZRE	20 pts
ZRD	20 pts
ZRA	20 pts

* Vœux formulés
sans restriction

Vous êtes stagiaire et précédemment à cette nomination, vous n'aviez ni la qualité de fonctionnaire de l'éducation nationale ni une certaine ancienneté de contractuel enseignant, de CPE ou de PsyEN dans le 2nd degré de l'éducation nationale

- ❖ Cette bonification doit avoir été demandée au mouvement inter académique pour pouvoir être demandée au mouvement intra académique
- ❖ Une bonification de 20 pts est attribuée à la demande du participant
- ❖ Cette bonification ne s'applique que sur le 1^{er} vœu large exprimé sans restriction
- ❖ Si vous n'avez pas utilisé cette bonification à ce mouvement vous pourrez l'utiliser au mouvement 2023 ou 2024.
- ❖ Les bonifications liées au statut de stagiaire ne sont pas cumulables entre elles

Bonif. Stagiaire ex-contractuel

ETAB	00 pts
COM	Oui
GEO	Oui
DPT	Oui
ACA	Oui
ZRE	Oui
ZRD	Oui
ZRA	Oui

Vous êtes stagiaire ex-contractuel enseignant, CPE ou PsyEN dans le 2nd degré de l'éducation nationale

- ❖ Cette bonification doit avoir été demandée au mouvement inter académique pour pouvoir être demandée au mouvement intra académique
- ❖ Cette bonification ne s'applique que le sur le 1^{er} vœu large exprimé sans restriction
- ❖ **100 pts** sont accordés pour les stagiaires ex-contractuels reclassés entre l'échelon 1 et 3
- ❖ **120 pts** sont accordés pour les stagiaires ex-contractuels reclassés à l'échelon 4
- ❖ **140 pts** sont accordés pour les stagiaires ex-contractuels reclassés à l'échelon 5 et +
- ❖ Cette bonification est attribuée en fonction du classement au **01 septembre 2021**
- ❖ Les bonifications liées au statut de stagiaire ne sont pas cumulables entre elles

* Vœux formulés sans restriction

Bonif. Stagiaire Ex-titulaire	
ETAB	00 pts
COM	Non
GEO	Non
DPT	Oui
ACA	Oui
ZRE	Non
ZRD	Non
ZRA	Non

* Vœux formulés
sans restriction

Bonifications stagiaire ex-titulaire

Vous êtes stagiaire précédemment titulaire d'un autre corps de fonctionnaire ou vous êtes stagiaire précédemment titulaire d'un autre corps de personnel enseignant et vous avez obligation de participer au mouvement.

Vous êtes stagiaire précédemment titulaire d'un autre corps de personnel enseignant et vous avez obligation de participer au mouvement.

- ❖ Cette bonification apporte **1 000 pts** sur le vœu large DPT ou ACA correspondant à votre dernière affectation. Ce vœu doit être formulé sans restriction.
- ❖ Les bonifications liées au statut de stagiaire ne sont pas cumulables entre elles

Demande REP+

ETAB	20 pts
COM	Non
GEO	Non
DPT	Non
ACA	Non
ZRE	Non
ZRD	Non
ZRA	Non

Vous souhaitez exercer exclusivement en établissement classé REP+

- ❖ Une bonification de **20 pts** est accordée sur tous les vœux ETAB correspondant à un établissement classé REP +
- ❖ En ce qui concerne l'académie de Créteil, aucun dossier de candidature n'est à remplir pour exercer dans un établissement classé REP+

* Vœux formulés
sans restriction

Professeur agrégé	
ETAB	90 pts
COM	90 pts
GEO	90 pts
DPT	90 pts
ACA	90 pts
ZRE	Non
ZRD	Non
ZRA	Non

Vous êtes professeur agrégé, et vos vœux portent spécifiquement sur des lycées

- ❖ Une bonification de **90 pts** est accordée sur tous les vœux portant exclusivement sur des lycées, c'est à dire un vœu ETAB portant sur un lycée ou un vœu plus large restreint aux lycées
- ❖ Cette bonification ne s'applique pas si votre discipline est enseignée uniquement en lycée (ex : philosophie).
- ❖ Cette bonification est incompatible avec les bonifications liées à la situation familiale

* Vœux restreints
sur des lycées

Mouvement Spécifique Académique (SPEA)

Les affectations sur ces postes procèdent d'une adéquation entre leurs exigences et les capacités des candidats. La nomination sur ces postes tient compte de la compétence du candidat et s'effectue par conséquent **hors barème**, sur avis, selon les cas, des chefs d'établissement et des corps d'inspection qui classeront ces demandes

Les candidats à un poste spécifique doivent compléter un dossier qui sera à retourner à son service de gestion académique via la plateforme **COLIBRIS**. Ce dossier doit comporter les pièces suivantes :

- Vœux enregistrés dans SIAM
- un curriculum vitae
- éventuellement le dernier rapport d'inspection et d'évaluation
- lettre de motivation
- Diplôme ou certification nécessaire

*En cas de vœux portant à la fois sur des vœux banalisés et des SPEA, ces derniers seront considérés comme prioritaires et examinés en premier lieu quel que soit leur rang dans la demande, si la candidature est retenue*

Vous pouvez récupérer le dossier de candidature dans l'annexe n°3 de la circulaire académique sur le mouvement intra académique 2022:



Division des Personnels Enseignants

Annexe 03

Circulaire académique 2022-040 du 21/03/2022

Titre : dossier de candidature sur un poste spécifique académique ou sur un poste ULIS

Les attestations sur nos postes entraînent une préqualification dans notre établissement en les nappes de candidature. La nomination sur ces postes sera complète de la compétence du candidat et l'effectivité par l'attestation lors de même, sur écrit, selon les cas, des effets d'établissement et des corps d'inspection qui détiennent ces demandes.

1. Candidature sur un poste spécifique académique :

- Remettre ces vues dans SONNE ferme
- Envoyer et signer l'annexe 3 (une copie doit être remise avec chaque établissement demandé)
- Déposer dans COLIBRIS/annexe 2 et la liste de motivation associée
- Déposer dans COLIBRIS son CV et le diplôme ou diplômes nécessaires
- Finalement déposer dans COLIBRIS son dernier rapport d'inspection et d'évaluation

2. Candidature sur un poste ULIS :

- Remettre ces vues dans SONNE ferme
- Envoyer vers COLIBRIS/annexe 2 et la liste de motivation associée dans l'espace dédié
- Déposer dans COLIBRIS son CV et la copie de son diplôme (CERTIFIÉ) dans COLIBRIS
- Finalement déposer dans COLIBRIS son dernier rapport d'inspection et d'évaluation

Pour information : Chaque candidat sera reçu **si nécessaire** un entretien individuel par l'inspecteur de l'inspectrice.

Division des Personnels Enseignants

FICHE DE CANDIDATURE POSTE SPÉCIFIQUE 2022

Candidature sur poste spécifique académique (SPEA)
 Candidature sur poste d'ULIS (Unité Locale d'Inspection Scolaire).

1. Une lettre de motivation et un curriculum vitae doivent être déposés dans l'espace dédié sur COLIBRIS.

ETABLISSEMENT DEMANDÉ :

IDENTIFICATION :	Cégep : _____ Nom : _____ Prénom : _____ Né(e) le : _____ Adresse personnelle : _____ Affectation au 01/09/2021 : _____
------------------	--

ETUDES ET DIPLOME(S) (copier à déposer dans COLIBRIS)

TRAVAUX ET STAGES DE FORMATION :

Fait à : _____ **Avis du chef d'établissement d'exercice :** _____ **Avis de l'inspecteur :** _____
Le : _____ **Rang :** _____
Signature du candidat : _____ **Signature :** _____

Confirmations de demande de mutation et dossiers annexes

Exemple de confirmation de demande de mutation MVT INTRA 2020

<p>ACADEMIE DE CRÉTEIL</p> <p>CONFIRMATION DE DEMANDE DE MUTATION PHASE INTRA-ACADEMIQUE 2020</p> <p>Bureau de gestion : MVN_LT Discipline : L1000 - HIST. GEO.</p> <p>Nom : Prénom : Civilité NOM Prénom adresse commune</p> <p>Numéro : Né le : Grade : AGREGÉE CLN Echelon : 6ème Poste : Ancienneté en poste : 2 ans Portable :</p> <p>Demande formulée le 30/03/2020 Confirmation transmise le 08/04/2020</p> <p>Document à retourner avant le 14/04/2020 à : RECTORAT DE L'ACADEMIE DE CRÉTEIL DPE 4 RUE GEORGES ENESCO 94010 CRÉTEIL</p>	<p><i>Il vous appartient d'effectuer une photocopie de ce document si vous souhaitez en conserver un double.</i></p> <p>SITUATION ADMINISTRATIVE Si vous êtes en situation de réaffectation, devrez-vous impérativement retrouver une affectation dans le second degré à la prochaine rentrée scolaire ou <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/> (cochez la case correspondant à votre choix)</p> <p>SITUATION FAMILIALE ACTUELLE SITUATION DU CONJOINT NOM, PRÉNOM PROFESSION OU DISCIPLINE DATE DU MARIAGE OU DE PACS RÉSIDENCE PROFESSIONNELLE ACTUELLE DU CONJOINT _____ Dpt _____ RÉSIDENCE PRIVÉE ACTUELLE DU CONJOINT _____ Dpt _____</p> <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th style="width: 25%;">ANNÉE SCOLAIRE DE SÉPARATION</th> <th style="width: 50%;">SITUATION DE L'ENSEIGNANT (scolaire, congé parental, disponibilité, détachement)</th> <th style="width: 25%;">LIEU DE RÉSIDENCE PROFESSIONNELLE OU PRIVÉE DU CONJOINT</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td> </td> <td> </td> <td> </td> </tr> </tbody> </table> <p><i>Cochez la case si nécessaire</i> DEMANDE FORMULEE AU TITRE DU HANDICAP (Loi du 11 février 2005) Il je signale que je conserve un dossier au titre du handicap pour le médecin-conseil du recruteur de mon académie d'affectation actuelle</p> <p>Adresse de messagerie professionnelle : _____</p> <p>Nombre de pièces jointes au dossier : _____ A _____, le _____</p> <p style="text-align: right;">Signature</p>	ANNÉE SCOLAIRE DE SÉPARATION	SITUATION DE L'ENSEIGNANT (scolaire, congé parental, disponibilité, détachement)	LIEU DE RÉSIDENCE PROFESSIONNELLE OU PRIVÉE DU CONJOINT			
ANNÉE SCOLAIRE DE SÉPARATION	SITUATION DE L'ENSEIGNANT (scolaire, congé parental, disponibilité, détachement)	LIEU DE RÉSIDENCE PROFESSIONNELLE OU PRIVÉE DU CONJOINT					

Exemple de confirmation de demande de mutation MVT INTRA 2020

Voeux de civilité Nom Prénom
MOUVEMENT LI000 INTRA - HISTOIRE GEOGRAPHIE Mouvement général intra académique

Les barèmes ci-dessous ne sont qu'indicatifs. Les barèmes calculés par les services académiques seront consultables sur l'iprof selon un calendrier défini par le recteur. Il vous appartiendra d'en prendre connaissance et, le cas échéant, d'en demander la rectification auprès de votre gestionnaire académique dans les délais et selon les modalités fixés par le recteur.

N°	Type	Code	Libellé	Préf.	Type stat	TP	Barème
1	STRB	0930125F	LOT+ PAUL ELUARD ST DENIS		TOUT		172,0
2	STRB	0932277W	LOT GERMANIE TILLION/ LE BOURGET		TOUT		172,0
3	STRB	0930126W	LPO+ AUGUSTE BLAISIEN ST OUEN		TOUT		172,0
4	STRB	0932262B	LPO+ MAURICE UTRELL ST STANDS		TOUT		172,0
5	STRB	0932214B	LOT WOLFGANG AMADEUS MOZART LE BLANC MENAIL		TOUT		172,0
6	STRB	0932272Y	LPO PAUL ROBERT LES LILAS		TOUT		172,0
7	GHO	0930152	BOBIGNY ET ALENTOURS	1	TOUT		172,0
8	GHO	093931	SAINTE DENIS ET ALENTOURS	1	TOUT		172,0
9	DPT	093	SENNE-SAINT-DENIS	1	TOUT		172,0
10	GHO	093	SE. SENE-SAINT-DENIS	1	TOUT		82,0
11	GHO	093932	BOBIGNY ET ALENTOURS	1			
12	GHO	093931	SAINTE DENIS ET ALENTOURS	1			
13	GHO	093934	SEVREAN ET ALENTOURS	1			
14	DPT	094	VAL-DE-MARNE	1	TOUT		172,0
15	GHO	093932	BOBIGNY ET ALENTOURS	1	TOUT		82,0

En cas de préférence pour une affectation à l'année, le rang de cette préférence est signalé après la lettre P dans la colonne N°.

Legendes des types d'établissements :
 1 SEP (post d'exception) TOUT
 1 LTC
 2 SEP LP, SGT
 3 SEGPA
 4 CLG, SET

Chaque voeu possède un barème différent. Les éléments de barème et les points qui y sont accolés, ne sont valables que pour les numéros de voeux mentionnés.

Élement de barème	Point	N° de voeux bénifiés
Ancienneté de poste	170,0	Tous les voeux
Ancienneté de service Candidat	42,0	Tous les voeux
Vœu préféré(n)	90,0	Tous les voeux

CONFIRMATION DE DEMANDE DE MUTATION PHASE INTRA-ACADEMIQUE 2020

Après vérification et signature de votre part, ce document complète des pièces justificatives, est à remettre :

- Pour les personnels ne participant qu'à un mouvement intra-academique, à votre chef d'établissement qui transmettra le document complété et signé à l'ensemble de la date fixée pour l'ouverture de la phase.
- Les candidats nommés dans une nouvelle académie lors de la phase inter-academique doivent transmettre eux-mêmes leur dossier visé par le chef d'établissement au recteur de l'académie d'arrivée avant la date fixée par arrêté régional.

PIÈCES JUSTIFICATIVES JOINTES AU DOSSIER

La liste précise des pièces justificatives est consultable dans les circulaires académiques relatives à la mobilité des personnels pour l'ouverture scolaire 2020 de l'académie d'accueil.

Cocher les cases utiles :

SITUATION FAMILIALE OU CIVILE : *J'envoie en direction de votre mutation*

[I] Attestation d'activité professionnelle ou de formation professionnelle reçue du dossier dans et signée faisant apparaître les lieux d'exercice et la durée de séparation ou copie du contrat d'apprentissage, de maîtrise, d'un T.E.R. ou de document contractuel. En cas de changement, il convient de fournir une attestation récente d'inscription au précédent et de démission de la dernière activité professionnelle, ces deux éléments serviront à déterminer la date d'ouverture de la conjoncture résidence qu'elle soit comparable avec son nouveau résidaté professionnel.

[I] Justificatif de domicile et attestation relative à l'activité professionnelle du conjoint en cas de demande de rapprochement de conjoint sur la résidence privée.

[I] Certificat de grossesse précisant la date présumée de l'accouchement (indiquer à midi).

[I] Exemple de la demande de l'individu précisant la date de deux parents (si l'agent n'est pas marié).

[I] Pièce justificative de l'absence de conjoint ou de séparation de l'individu mentionnée dans l'ensemble des lieux d'un pacte civil de solidarité et attestation d'absence définitive postérieurement au 31.08.2019 ou toute autre preuve permettant d'attester de la non résidence du PACS à la date du 31.08.2019.

[I] Toute pièce justifiant la perte d'enfant(s) à charge en cas de cessation de parent isolé : document fédant approuvé l'allocations de solidarité familles, la date de l'arrêt, le nom et prénom de l'enfant et toute pièce permettant d'attester l'assurance parentale exclusive.

[I] Toute pièce justificative de la situation d'instants précédents conjointe : décision de justice, toute pièce justificative concernant l'acquisition demandée (attention : lire à l'ordre professionnel de l'autre parent...).

[I] Attestation EGT/TE sur BOE

SITUATION ADMINISTRATIVE

[I] Je joint les plannings concernant la justification de la demande et les justifications éventuelles (exemple : emprise en cours d'un autre poste, absence de service volontaire, renégociation dans l'académie d'origine, signature en cours de l'éducation nationale concernant CPE, PSEN, AED...).

Il convient de joindre les pièces nécessaires à l'appui de votre dossier de mutation afin de permettre un calcul correct de votre barème. L'absence de pièces justificatives entraîne la perte des bénéfices.

ATTESTATION A REMPLIR OBLIGATOIREEMENT PAR LE CHEF D'ESTABLISSEMENT OU EXERCÉ EFFECTIVEMENT L'AGENT (par le DASEN du département d'exercice pour les payEN de la spécialité EDA/et D)

Cocher les cases relatives à l'ensemble des éléments suivants :
 Je certifie, chef d'établissement, certifie que
 il a été effectué(s) dans mon établissement à compter du _____ par arrêté ministériel [] après recul []

Je certifie avoir vérifié l'ensemble des pièces justificatives jointes par cet agent au dossier.

SERVICE EFFECTIF ET CONTINU POUR LES ETABLISSEMENTS CLASSÉS :

APV [] Nb d'années - REP [] Nb d'années - REP [] Nb d'années

Politique de la ville [] Nb d'années

Exercice en 2019-2020 dans mon établissement []

Je certifie que cet agent a exercé dans mon établissement en

2009-2010 [] 2010-2011 [] 2011-2012 [] 2012-2013 [] 2013-2014 [] 2014-2015 []

2015-2016 [] 2016-2017 [] 2017-2018 [] 2018-2019 []

Exercice en 2019-2020 dans mon établissement []

Téléphone de l'établissement : _____

Numéro de pièces justificatives : _____

Justificatifs d'établissement et appui de recouvrement

Confirmation de demande de mutation :

- ❖ A télécharger sur Siam Iprof entre le 7 et 12 avril 2022

Dossier de demande de bonification au titre du handicap :

- ❖ A envoyer par voie postale au SEMA

*Rectorat de Créteil,
Service Médical – SEMA
A l'attention du Dr MENGUS-MARTIN Anne-Marie
Médecin conseiller technique du Recteur
4, rue Georges Enesco
94010 Créteil Cedex*

- Dépôt des confirmations de demandes de mutations
 - ↳ *du 6 au 12 avril 2022*
- Dépôt des candidatures pour un poste spécifique académique
 - ↳ *du 6 au 12 avril 2022*
- Contestation des barèmes
 - ↳ *du 12 au 26 mai 2022*
- Demande de révision d'affection et recours suite aux résultats Intra et SPEA
 - ↳ *du 09 juin au 09 août 2022*

Dossier technique connexion au serveur Siam-Iprof

SIAM - 2ND Degré V5.1.0

Mouvement intra-académique

Planning

Guide Retour

Du 29 janvier 2013 à 12h00 au 5 avril 2013 à 12h00

➤ Consultez les postes vacants

➤ Consultez les postes spécifiques (vacants ou non)

Du 29 janvier 2013 à 12h00 au 5 avril 2013 à 12h00

➤ Consultez votre dossier

➤ Saisissez vos voeux de mutation

➤ Saisissez vos préférences pour la phase d'ajustement

Du 28 avril 2013 à 23h59 au 10 juin 2013 à 23h59

➤ Consultez votre barème retenu pour le projet de mouvement intra

Du 3 juin 2013 à 15h00 au 13 juin 2013 à 00h00

➤ Consultez le projet relatif à votre demande de mutation

Du 18 juin 2013 à 08h00 au 31 août 2013 à 00h00

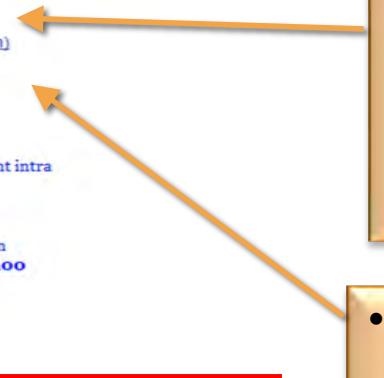
➤ Consultez le résultat définitif de votre demande de mutation

Du 7 novembre 2012 à 00h00 au 15 juillet 2013 à 00h00

➤ Saisissez ou modifiez vos numéros de téléphone

➤ **Saisissez ou modifier votre demande de mutation pour le mouvement général**

Du 23 mars 2022 à 12h00 au 06 avril 2022 à 14h00



- Affiche tous les postes vacants, y compris les postes SPEA (sauf ceux libérés suite au mouvement inter académique 2022)
- Affiche tous les postes SPEA, qu'ils soient vacants ou non.

SIAM - 2ND Degré V1.2.1

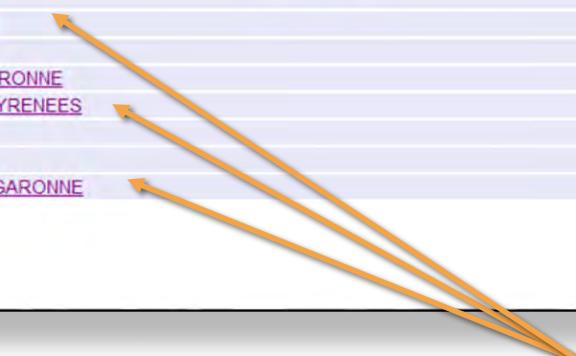
Mouvement intra-académique

Guide Retour

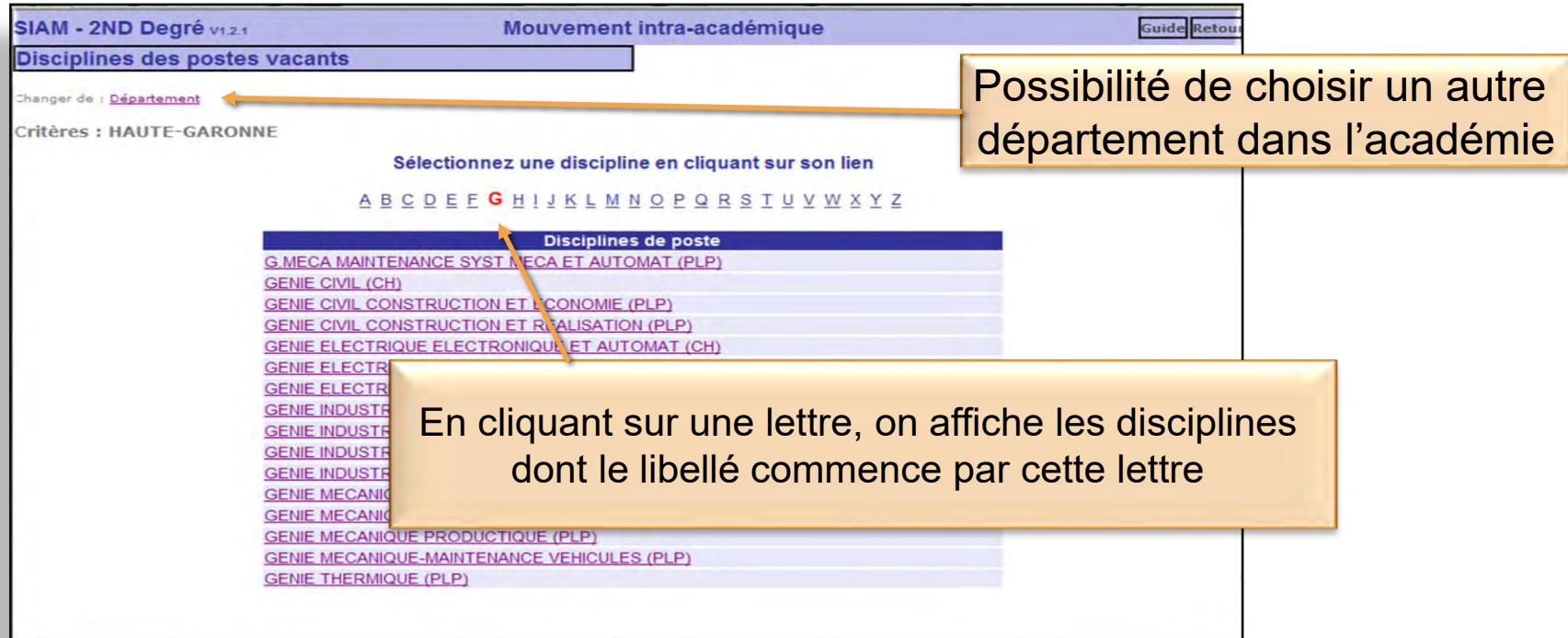
Consultation des postes vacants

Sélectionnez un département en cliquant sur son lien

Départements
ARIEGE
AVEYRON
GERS
HAUTE-GARONNE
HAUTES-PYRENEES
LOT
TARN
TARN-ET-GARONNE



Choix du département



SIAM - 2ND Degré V1.2.1

Mouvement intra-académique

Disciplines des postes vacants

Changer de : [Département](#)

Critères : HAUTE-GARONNE

Sélectionnez une discipline en cliquant sur son lien

A B C D E F **G** H I J K L M N O P Q R S T U V W X Y Z

Disciplines de poste

- [G.MECA MAINTENANCE SYST MECÀ ET AUTOMAT \(PLP\)](#)
- [GENIE CIVIL \(CH\)](#)
- [GENIE CIVIL CONSTRUCTION ET L'ECONOMIE \(PLP\)](#)
- [GENIE CIVIL CONSTRUCTION ET REALISATION \(PLP\)](#)
- [GENIE ELECTRIQUE ELECTRONIQUE ET AUTOMAT \(CH\)](#)
- [GENIE ELECTRIQUE](#)
- [GENIE ELECTRIQUE](#)
- [GENIE INDUSTRIEL](#)
- [GENIE INDUSTRIEL](#)
- [GENIE INDUSTRIEL](#)
- [GENIE INDUSTRIEL](#)
- [GENIE MECANIQUE](#)
- [GENIE MECANIQUE](#)
- [GENIE MECANIQUE PRODUCTIQUE \(PLP\)](#)
- [GENIE MECANIQUE-MAINTENANCE VEHICULES \(PLP\)](#)
- [GENIE THERMIQUE \(PLP\)](#)

SIAM - 2ND Degré v7.2.0

Mouvement intra-académique

Postes vacants

Postes vacants

Changer de : [Département](#) ► [Discipline](#)

Critères : AVEYRON ► HISTOIRE GEOGRAPHIE

Listes des postes vacants correspondant à vos critères

Code	Établissement	Informations	Nombres de postes vacants
0120022J	LYC FERDINAND FOCH 1 RUE VIEUSSENS RODEZ		2
012021ZJ	ZR ZONE DE REMPLACEMENT ZR AVEYRON		1
0120031U	LYC RAYMOND SAVIGNAC 1 RUE AGNES SAVIGNAC VILLEFRANCHE-DE-ROUERGUE		1

 /  Cliquez sur ces icônes pour obtenir le descriptif du poste.

• Permet de consulter une fiche de poste (pdf) ou un descriptif de poste (texte), s'ils existent.

SIAM - 2ND Degré v1.2.1

Mouvement intra-académique

Consultation des postes vacants

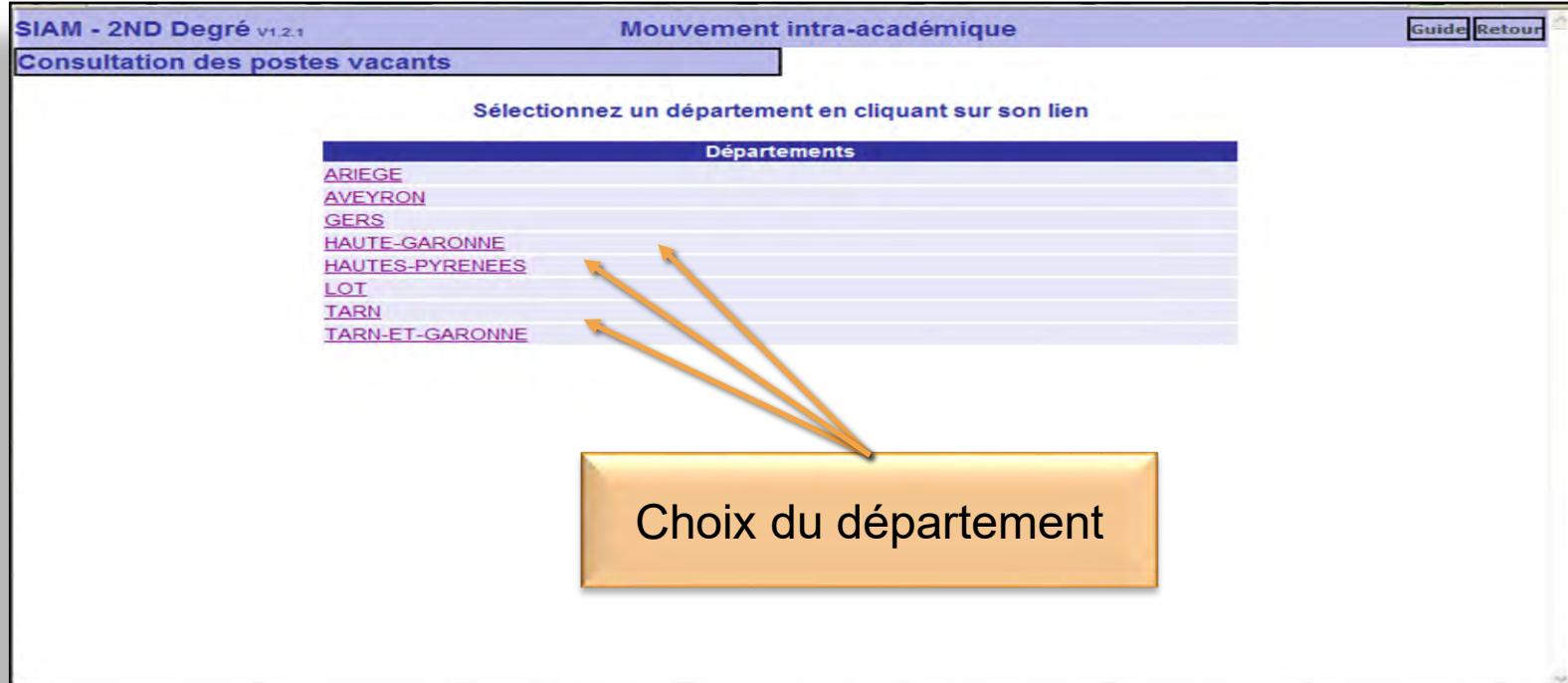
Guide Retour

Sélectionnez un département en cliquant sur son lien

Départements

- ARIEGE
- AVEYRON
- GERS
- HAUTE-GARONNE
- HAUTES-PYRENEES
- LOT
- TARN
- TARN-ET-GARONNE

Choix du département



SIAM - 2ND Degré v1.2.1 Mouvement intra-académique Guide Reto

Disciplines des postes SPEA

Changer de : [Département](#)

Critères : AVEYRON

Sélectionnez une discipline en cliquant sur son lien

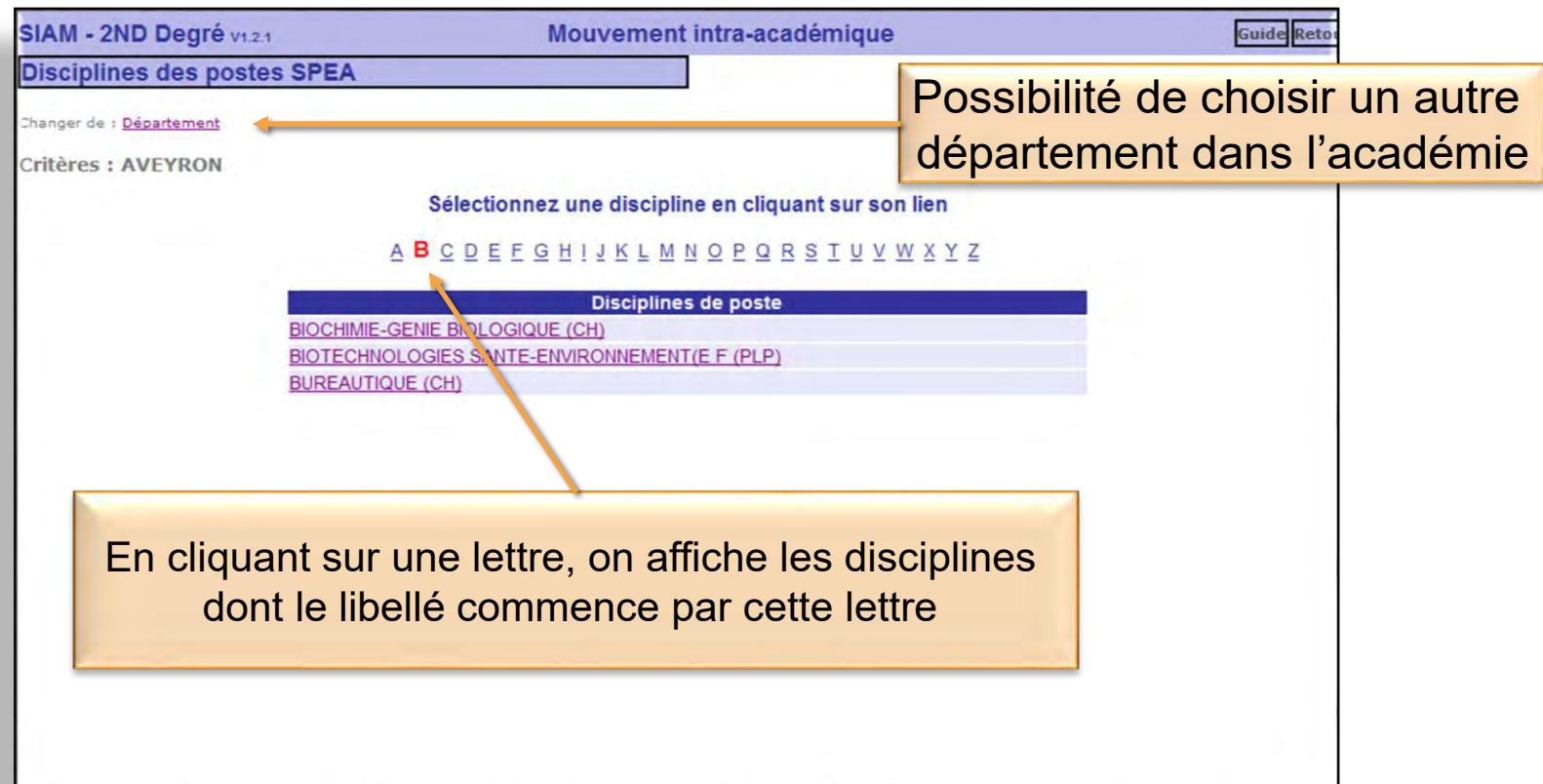
A **B** C D E F G H I J K L M N O P Q R S T U V W X Y Z

Disciplines de poste

[BIOCHIMIE-GENIE BILOGIQUE \(CH\)](#)
[BIOTECHNOLOGIES SANTE-ENVIRONNEMENT\(E F \(PLP\)](#)
[BUREAUTIQUE \(CH\)](#)

En cliquant sur une lettre, on affiche les disciplines dont le libellé commence par cette lettre

Possibilité de choisir un autre département dans l'académie



Liste des SPEA pour le département et la discipline sélectionnés

SIAM - 2ND Degré V7.2.0

Mouvement intra-académique

Guide Retour

Postes SPEA

Changer de : [Département](#) ▶ [Discipline](#)

Critères : AVEYRON ▶ HISTOIRE GEOGRAPHIE

Permet de consulter une fiche de poste (pdf) ou un descriptif de poste (texte), s'ils existent.

Listes des postes SPEA correspondant à vos critères

Code	Etablissement	Informations
0120028R	CS DANS AUTRE DISCIPLINE + MEME ETABLISSEMENT CLG DENYS PUECH CITE SERPENTIE SAINT-GENIEZ-D'OLT	
0120022J	DNL ALLEMAND LYC FERDINAND FOCH 1 RUE VIEUSSENS RODEZ	
0120022J	DNL ANGLAIS LYC FERDINAND FOCH 1 RUE VIEUSSENS RODEZ	
0120031U	DNL ANGLAIS LYC RAYMOND SAVIGNAC 1 RUE AGNES SAVIGNAC VILLEFRANCHE-DE-ROUERGUE	
0120022J	DNL ESPAGNOL LYC FERDINAND FOCH 1 RUE VIEUSSENS RODEZ	

 /  Cliquez sur ces icônes pour obtenir le descriptif du poste.

Saisissez vos vœux de
mutation

Attention : le choix de la discipline peut déterminer le mouvement auquel participera le candidat

Changer de : [Mouvement](#)

Critère mouvement : Mouvement général intra académique

Sélectionnez une discipline de mouvement en cliquant sur son lien

Discipline de mouvement

[LETTRES CLASSIQUES](#)

[LETTRES-HISTOIRE](#)

[HISTOIRE GEOGRAPHIE-LETTRES](#)

Choix de la discipline de mouvement
pour laquelle le
candidat souhaite effectuer sa demande

IMPORTANT : certaines disciplines sont au mouvement spécifique :
- par nature (Ex : libellé = NEGOCIATION RELAT. CLIENT (EN T.S)),
- d'autres le sont par un descriptif SPEA

Le choix effectué dans la fenêtre **type de poste** détermine le mouvement spécifique auquel participera le candidat.



Type de voeu	établissement
Code ou N°	0090028G
Libellé	COLLEGE DU MONTCALM 9 RUE DE L' EGLISE 09220 VICDESSO
Type de poste	<input type="text" value="Tout poste (sauf SPEA)"/> <input checked="" type="text" value="Tout poste (sauf SPEA)"/> <input type="text" value="PREPARATION BTS"/>

Dans cet exemple, le candidat a le choix entre 2 <type de poste> il peut donc faire 2 vœux différents sur cet établissement en fonction du type de poste qu'il aura sélectionné :

- Si le choix est : Tout poste (sauf SPEA), alors le candidat participera au mouvement général
- Si le choix est : PREPARATION BTS (*descriptif SPEA*), alors le candidat participera au mouvement spécifique

ATTENTION : dès lors que le candidat saisit un vœu SPEA, la saisie d'une lettre de motivation est obligatoire. Un contrôle bloquant oblige le candidat à revenir sur iPROF si la LM n'est pas déjà saisie :

Vous ne pouvez pas saisir de vœu SPEA. Merci de saisir la lettre de motivation dans iPROF

[Ajouter un vœu](#)

Type de vœu	Département
Code ou N°	031
Libellé	HAUTE-GARONNE
Type de poste	<input type="text" value="PREPARATION BTS"/>
Type d'établissement	<input type="checkbox"/> LYC <input type="checkbox"/> SEP LP SGT <input type="checkbox"/> SES <input type="checkbox"/> CLG SET <input checked="" type="checkbox"/> Tout type d'établissement
Label de l'établissement	<input type="radio"/> REP+ <input checked="" type="radio"/> Tout établissement de la zone (y compris EP)
Enregistrer	

LEXIQUE

TYPE D'ÉTABLISSEMENT :
CLG - COLLEGE / LP - LYCÉE D'ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL / LYC - LYCÉE D'ENSEIGNEMENT GÉNÉRAL ET TECHNIQUE / SEP - SECTION D'ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL /
SES - SECTION D'ÉDUCATION SPÉCIALISÉE / SET - SECTION D'ENSEIGN. TECHNOLOGIQUE EN CLG / SGT - SECTION GÉNÉRALE ET TECHNOLOGIQUE EN LP

LABEL DE L'ÉTABLISSEMENT :
REP+ - ÉTABLISSEMENTS CLASSÉS REP+

C'est le choix effectué dans la fenêtre **type de poste** qui détermine le mouvement spécifique auquel participera le candidat, préparation BTS dans l'exemple ci contre.

- **Attention :**
Contrairement à l'INTER, une seule demande est autorisée à l'INTRA
La discipline ou le type de poste sur le vœu détermine le ou les mouvements auxquels participera le candidat.
- Un candidat ne peut participer qu'aux mouvements (général et/ou spécifique) d'une discipline.

G PROFESSEUR CERTIFIE CLASSE NORMALE

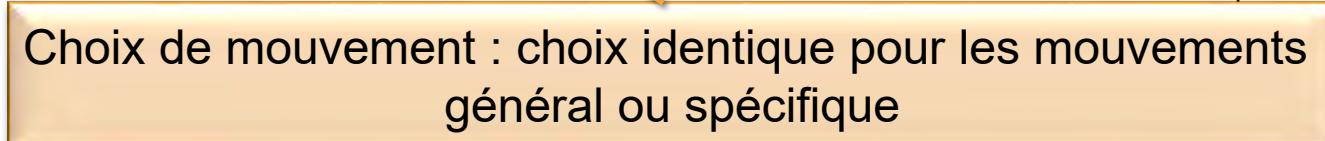
SIAM - 2ND Degré v1.2.1 Mouvement intra-académique Déconnexion Guide Retour

Liste des mouvements

Choisissez votre mouvement

mouvements

Mouvement général intra académique



Choix de mouvement : choix identique pour les mouvements général ou spécifique

G PROFESSEUR CERTIFIE CLASSE NORMALE

SIAM - 2ND Degré v1.2.1 Mouvement intra-académique

Déconnexion Imprimer Guide Retour

Saisie et modification de votre demande de mutation

Ajouter un vœu

Type de vœu : Sélectionner un type de vœu

Code ou N° :

Rechercher

You devez sélectionner le type de vœu puis
 - soit vous connaissez le code ou le N° : vous le saisissez et vous cliquez sur 'Rechercher'
 - soit vous ne connaissez pas le code ou le N° : vous cliquez sur 'Rechercher' pour accéder à une saisie guidée

1. Saisie du type de vœu :

Académie, Département,
 Groupe de communes,
 Commune, Etablissement, ZR,
 ZR Académique (toute ZR de l'ACA),
 ZR Départementale (toute ZR du DPT)

2. Saisie du code vœu :

L'option « Rechercher »
 affiche la liste
 des codes autorisés

[Revenir à la liste des vœux](#)

**Récapitulatif des vœux
(Annule l'ajout du vœu)**

SIAM - 2ND Degré v5.1.0

Mouvement intra-académique

Imprimer | Guide | Retour

Saisie et modification de votre demande de mutation

Liste de vos vœux

	N°	Type de voeu	Code ou N°	Libellé	Type poste	Type Etablissement	Points	
	1	commune	012300	VILLEFRANCHE-DE-ROUERGUE		► LYC ► CLG SET		▼

[Ajouter un voeu](#)
■
[Calculer le barème](#)
■
[Retour aux demandes](#)

Pour déplacer un voeu vers le haut ou vers le bas, cliquez sur l'icône (▲ ou ▼) correspondant au voeu à déplacer.
Pour supprimer un voeu, cliquez sur l'icône (✖) correspondant.

[Retour aux demandes](#)

Ajouter un vœu

Calculer les barèmes correspondants aux vœux de l'agent

Supprimer un vœu

Sortir de la saisie des vœux

N PROFESSEUR AGREGÉ CLASSE NORMALE

SIAM - 2ND Degré v1.2.1 Mouvement intra-académique Déconnexion Imprimer Guide Retour

Saisie et modification de votre demande de mutation

Catégories d'établissement (éventuelle restriction)

Liste de vos vœux

N°	Type de voeu	Code ou N°	Libellé	Type poste	Type Etablissement	Points
1	département	012	AVEYRON		► LYC ► SGT LP SEP ► SES ► SET	258.00

Ajouter un voeu Calculer le barème Retour aux demandes

Pour déplacer un voeu vers le haut ou vers le bas, cliquez sur l'icône (▲ ou ▼) correspondant au voeu à déplacer.
Pour supprimer un voeu, cliquez sur l'icône (☒) correspondant.

Colonne type de poste : c'est le libellé du descriptif de poste SPEA

C'est le bouton <Calculer le barème> qui affiche le nombre de points attribués à chaque vœu

N PROFESSEUR AGREGÉ CLASSE NORMALE

SIAM - 2ND Degré v1.2.1 Mouvement intra-académique Déconnexion Imprimer Guide Retour

Saisie et modification de votre demande de mutation

Liste de vos vœux

N°	Type de voeu	Code ou N°	Libellé	Type poste	Type Etablissement	Points	
1	département	012	AVEYRON		<ul style="list-style-type: none"> ▶ LYC ▶ SGT LP SEP ▶ SES ▶ SET 	258.00	

Ajouter un voeu **Calculer le barème** **Retour aux demandes**

Colonne type de poste : c'est le libellé du descriptif de poste SPEA

Catégories d'établissement (éventuelle restriction)

A ce stade, le barème n'est **qu'indicatif**.

Vous pourrez le corriger en rouge sur la confirmation de demande de mutation et le gestionnaire le modifiera avec les pièces jointes, si nécessaire.

C'est le bouton « Calculer le barème » qui affiche le nombre de points attribués à chaque voeu

Validation de la demande

Mireille VILON PROFESSEUR DE CHAIRE SUPERIEUR

SIAM - 2ND Degré v1.2.1 Mouvement intra-académique [Déconnexion](#) [Imprimer](#) [Guide](#) [Retour](#)

Saisie et modification de votre demande de mutation

Liste de vos voeux

	N°	Type de voeu	Code ou N°	Libellé	Type poste	Type Etablissement	Points	
▼	1	département	031	HAUTE-GARONNE		<ul style="list-style-type: none"> ▶ LYC ▶ SEP LP SGT ▶ SES ▶ CLG SET 		(i)
▲	2	commune	031555	TOULOUSE		<ul style="list-style-type: none"> ▶ LYC ▶ SEP LP SGT ▶ SES ▶ CLG SET 		(i)

Pour sortir de la saisie des vœux

[Ajouter un voeu](#) [Calculer le barème](#) [Finir la saisie des vœux](#)

Toute saisie de vœu est automatiquement enregistrée.

PROFESSEUR DE CHAIRE SUPERIEURE				
SIAM - 2ND Degré V1.2.1		Mouvement intra-académique		
		Déconnexion Guide Retour		
Saisie et modification de votre demande de mutation				
Date d'enregistrement	Mouvement	Nombre de vœux	Vœux	
24/03/2006	Mouvement général intra académique ANGLAIS	2	Visualiser Modifier 	
<p>La demande est bien validée</p> <p>Votre demande est enregistrée.</p> <p>Vous pouvez la modifier ou l'annuler tant que la campagne de saisie des vœux est ouverte.</p> <p>Pour supprimer la demande, cliquez sur l'icône () correspondant.</p> <p>Vous pouvez, si vous le souhaitez, éditer un récapitulatif de votre demande :</p> <p>Editer un récapitulatif</p>				

ATTENTION

Le récapitulatif que vous pouvez éditer à la fin de votre saisie **n'est pas la confirmation de demande de mutation**. Vous devrez télécharger celle-ci à partir du 1^{er} décembre sur votre espace Iprof.

Possibilité d'éditer la demande

Saisir les vœux et les modifier éventuellement

Supprimer une demande